

Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

2022/26

Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, M. Alex CHRISMENT, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Eric SCHWARTZ, Adjoint, Mme Karine ALLONNEAU, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Anne KUNTZ, M. Cyril LEPAGNEZ, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absente excusée : M. Denis MEY (procuration à M. le Maire), M. François-Xavier CLEMENT (procuration à Mme Anne-Marie KNAPP), Mme Ghislaine MICHEL (procuration à Mme Jeannine REIFFSTECK).

Absentes non excusées : Mme Amélie ARNAUDON, Mme Sylvie JURASZEK.

Date de convocation : 10 octobre 2022 par voie électronique

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

1) Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité des membres présents, et conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick GARNIER est désigné secrétaire de la présente séance du conseil municipal.

2) Ajouts d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif à l'attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles communales.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

4) Signature d'un marché alloti pour l'extension et la restructuration de la mairie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés publics,
- Vu l'avis d'appel d'offres publié concomitamment dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et sur la plateforme dématérialisée Alsace Marchés Publics le 1^{er} juillet 2022,
- Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres du 5 août 2022 et du 7 octobre 2022,

A l'issue des réunions de la Commission d'Appel d'Offres du 5 août 2022 et du 7 octobre 2022, il est proposé d'attribuer les lots relatifs à l'extension et à la restructuration de la mairie comme suit.

	Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	Désamiantage	GCM	3 980,00 €	4 776,00 €
2	Démolition Gros Œuvre Réseaux	SOTRAVEST	229 857,64 €	275 829,17 €
3	Charpente bois MOB Bardage bois	CHARPENTES MOOG	159 729,32 €	191 675,18 €
4	Couverture zinguerie	OLLAND	54 359,90 €	65 231,88 €
5	Etanchéité zinguerie	OLLAND	61 013,86 €	73 216,63 €
6	Menuiseries extérieures PVC	ACTIFEN	35 654,00 €	42 784,80 €
7	Menuiseries extérieures aluminium	CHARPENTES MOOG	74 910,00 €	89 892,00 €
8	Stores BSO	SOLAR PROTEC	28 848,19 €	34 617,83 €
9	Isolation extérieure crépis	MAYART	65 900,00 €	79 080,00 €
10	Plâtrerie	SARI	100 000,00 €	120 000,00 €
11	Chape	TECHNOCHAPPE	7 542,90 €	9 051,48 €
12	Chauffage ventilation	DOLLINGER	116 063,41 €	139 276,09 €
13	Sanitaire	DOLLINGER	24 578,83 €	29 494,60 €
14	Electricité	EAST ELEC AUBRY	112 727,17 €	135 272,60 €
15	Menuiserie intérieure	STUTZMANN	70 436,82 €	84 524,18 €
16	Carrelage	DIPOL	13 616,25 €	16 339,50 €
17	Revêtements de sols souples	STRASOL	16 204,14 €	19 444,97 €
18	Peinture intérieure	HITTIER PEINTURE	23 714,47 €	28 457,36 €
19	Echafaudage	BURKART	14 934,70 €	17 921,64 €
20	Serrurerie	SCHEIBEL	41 423,18 €	49 707,82 €
21	VRD aménagements extérieurs	THIERRY MULLER	53 028,48 €	63 634,18 €
22	Signalétique	RMG	10 264,80 €	12 317,76 €
TOTAL			1 318 788,06 €	1 582 545,67 €

Le montant total du marché s'élève par conséquent à 1 318 788,06 € HT, soit 1 582 545,67 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 17 voix POUR, dont 3 procurations,

- **ATTRIBUE** les lots du marché « Extension et restructuration de la mairie » tel que proposé ci-avant.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché de travaux alloti relatif à l'extension et à la restructuration de la mairie.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

5) Attribution de subventions aux coopératives scolaires

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du fonctionnement des coopératives scolaires des écoles communales et au titre de l'année scolaire 2021/2022, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Coopérative école élémentaire	2 180,00 €
Coopérative école maternelle	300,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 17 voix POUR, dont 3 procurations,

- **ACCORDE** une subvention aux coopératives scolaires suivantes :

Coopérative école élémentaire	2 180,00 €
Coopérative école maternelle	300,00 €

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire Jean-Paul PRÈVE lève la séance à 21 h 10.

Le Secrétaire de séance
Patrick GARNIER



Le Maire
Jean-Paul PRÈVE

